



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 3 du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée le 27 novembre 2025 au domicile des élus et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Bonsoir à toutes et à tous, je vais demander à Madame MIELOT de faire l'appel s'il vous plaît :

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Serge RAGO, Monsieur David MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Madame Naïma BENBRAHIM, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Clarisse KACZMAREK qui va arriver un peu plus tard, Madame Marianne VETU.

Absents excusés : Monsieur Mustapha HABBOUR donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Sylvain DUGARDIN a donné procuration à Madame Valérie PETIT, Madame TAHAR CHAOUCH Fouzia a donné procuration à Monsieur Philippe DORNE, Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Madame Marianne VETU, Madame Clarisse KACZMAREK a donné procuration à Madame VETU Marianne, Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Madame Marianne VETU, Monsieur Youssef BOUYA donne procuration à Monsieur Christophe CAUX.

Madame le Maire, le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame le Maire : - Merci, donc je vous propose comme secrétaire de séance Madame MUSZYNSKI Géraldine, pas d'objections, je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2025.

Y-a-t-il des demandes d'informations ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote,

Des votes contraires ? des abstentions ? 10 abstentions, neuf, merci.

- Concernant les comptes-rendus des décisions, donc décisions pour la mise à disposition des salles auprès des associations, décisions pour locations 2026 auprès des particuliers, quelques conventions de stage, conventions de cession gratuite de matériel informatique, réformée avec l'Agglo, contrat pour la réalisation des travaux de la rénovation de la Mairie suite à l'incendie.

- Concernant le gros œuvre par la société DANIEL GARCON pour la rénovation pour un montant de 30 224,70 euros HT, soit 36 269, 63 euros TTC et pour l'amélioration un montant de 22 195,92 euros HT, soit 26 635,11 euros TTC.
- Concernant l'électricité, la société S-ELEC pour la rénovation pour un montant de 29 811,90 euros HT, soit 35 774,28 euros TTC et pour l'amélioration un montant de 13 111, 12 euros HT soit 15 733,34 euros TTC.
- Concernant la peinture, la société SARL VENEL pour la rénovation pour un montant de 18 391,62 euros HT, soit 22 069,94 TTC.
- Également un contrat de maintenance et d'hydrants dans le cadre de la défense incendie avec VEOLIA pour un montant annuel de 100 euros pour les frais de gestion et de 55,50 euros HT par hydrant.
- Y-a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ?
- Monsieur DORNE, on va vous passer un micro.
- Monsieur DORNE : - Oui, Madame le Maire, concernant justement cette décision des travaux de la rénovation de la mairie, c'est une bonne chose, effectivement que les travaux puissent commencer même si on peut regretter que cela ait pris pas mal de temps, le sinistre a eu lieu en juillet 2024, j'ai quelques questions concernant ces travaux de rénovations, si j'ai bien calculé le montant de ces travaux TTC va s'élever à 108 847,19 euros, est ce que vous pouvez m'assurer qu'effectivement, que cette somme est bien prise en compte par l'assurance ?
- Madame le Maire : - en totalité, en totalité, mais je vais y revenir l'information c'était juste avant, on s'était déjà dit concernant les travaux, on vous a déjà annoncé les travaux le 8 octobre, donc, voilà c'est un petit rappel, mais les travaux ont été annoncés également....
- Monsieur DORNE : - Peu importe, peu importe
- Madame le Maire : - En tout cas, peu importe, mais je le redis quand même, mais en tout cas sachez, que tout n'est pas pris en compte par l'assurance.
- Monsieur DORNE : - Donc, quel est le reste à charge ? parmi ces travaux ?
- Madame le Maire : - Vous pouvez me donner la facture ? pour le reste à charge, pour l'assurance, s'il vous plaît Madame MARIINI.
- Madame le Maire : - Non, mais le reste à charge communal ?
- Madame le Maire : - On va regarder, et on va vous répondre juste après.
- Monsieur DORNE : - Il serait bon de rappeler à l'assemblée en quoi consiste ces améliorations qui sont prévus dans ces travaux d'amélioration.
- Madame le Maire : - On en a rendu compte, notamment au niveau de la DETR, concernant l'amélioration de la mairie, on change les bureaux et autres au niveau de la commune. On l'avait déjà également annoncé dans le cadre de la DETR.
- Monsieur DORNE : - Inaudible
- Madame le Maire : - oui, Monsieur DORNE, on n'a pas changé par rapport à ce qu'on a déjà dit.

- Monsieur DORNE : - Donc, effectivement vous nous communiquerez le reste à charge de la commune.
- Madame le Maire : - Oui, on vous communiquera, on va regarder, d'autres interventions ? Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Bonsoir, tout le monde, je reviens moi aussi sur la décision numéro 151, effectivement je suis content de voir que les travaux d'Evin, normalement vous avez annoncé le démarrage des travaux pour le 10 novembre je crois, y'a un petit peu de retard.
- Madame le Maire : - Oui, le 10 novembre, normalement c'était prévu le 10 novembre et la société n'avait pas forcément tous les éléments, donc ils m'ont parlé de parquet mais on ne démarre pas par le parquet, ce parquet est au premier étage, c'est bien défini avec la société qu'on démarrait par la partie la plus sinistrée de l'Etat-Civil et ensuite côté au niveau des bureaux, secrétariat et autre et après on n'attaquait l'étage.
- Monsieur HAGE : - Est-ce que vous avez des idées sur la durée des travaux ?
- Madame le Maire : - Trois mois.
- Monsieur HAGE : - Trois mois.
- Madame le Maire : - Trois mois, minimum, sept maxi, mais trois mois sûrs.
- Monsieur HAGE : - D'accord, merci.
- Madame le Maire : - D'autres demandes d'interventions concernant la décision. Je n'en vois pas. Comme chaque fois, les élus le savent, les décisions ne sont pas votées, c'est décisions son prises en réunion de liste, je pense que vous ne prenez pas part au vote et vous Monsieur HAGE, abstention.
- Monsieur HAGE : - Abstention.
- Madame le Maire : - Alors concernant l'amélioration des 55 408,61 euros en fond propre, et concernant le sinistre nous avons une avance de 20 000 euros sur la globalité.
- Monsieur HAGE : - Ça se fera à la facturation.
- Madame le Maire : - Oui, c'est ça.
- Madame le Maire : - Alors, concernant cette délibération c'est les versements d'une subvention exceptionnelle au CCAS ; Un versement de 16 000 Euros pour équilibrer le budget car la commune n'a pas perçu la subvention de l'ANCT dans le cadre du PRE.
- Madame le Maire : - Y-at-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Oui, donc, si j'ai bien compris, en fait c'est pour équilibrer le budget du CCAS, on a déjà versé une subvention de 35 000 euros au CCAS. Les 35 000 euros c'est le budget annuel du CCAS ?

- Madame le Maire : - Oui, le budget du CCAS, Les 7 000 euros servent à quoi c'est pour équilibrer le budget par rapport au PRE ?
- Madame le Maire : - C'est au niveau salarial oui tout à fait.
- Monsieur HAGE : - Donc, on ajoute les 7 000 euros, c'est pourquoi exactement, on équilibre suite à l'avance du PRE ? Elle est restée combien de temps, l'agent du PRE.
- Madame le Maire : - C'est sur l'année, en fait là on a pris en compte depuis le premier janvier, sauf que l'ANCT nous a toujours par remboursé, on a toujours eu la subvention de l'ANCT donc pour équilibrer au niveau du CCAS, on est obligé de faire une subvention supplémentaire au niveau du CCAS, exceptionnelle.
- Monsieur HAGE : - Et pourquoi l'ANCT n'a pas versé la subvention ?
- Madame le Maire : - Parce que ça se fait dans l'année, Ça devait être versé cette année ça a été rediscuté avec Monsieur, le Sous-Préfet et le délégué du Sous-Préfet, et du coup il y a eu des échanges et en septembre, il y a eu des courriers à ce sujet, donc il devrait normalement nous verser, mais à la date d'aujourd'hui on n'a rien reçu encore concernant les paiements.
- Monsieur HAGE : - C'est-à-dire que pour cette dépense va s'annuler en 2026.
- Madame le Maire : - Ah non pas forcément ah non, la personne même qu'elle était en maladie on a quand même payé au niveau des salaires en fait.
- Monsieur HAGE : - Les 16 000 euros c'est uniquement le salaire de l'agent du PRE ?
- Madame le Maire : - Oui tout à fait.
- Monsieur HAGE : - Sur l'année 2025
- Madame le Maire : - Non, non en fait il y avait une partie 2024 on n'a pas eu la globalité et 2025 on n'a pas eu du tout, et on a eu aucun acompte en 2025.
- Monsieur HAGE : - D'accord, ok. Et au niveau PRE, qu'est-ce que ça donne, étant donné, comme il n'y a plus d'agent. C'est en standby ?
- Madame le Maire : - Oui, c'est tout à fait en Standby.
- Monsieur CAUX : - Vous avez répondu, une partie des questions par contre vous nous dites que la personne du PRE et en arrêt maladie ? C'est bien ça ?
- Madame le Maire : - Non, la personne avant était en arrêt maladie, elle a été remplacée par une personne et cette personne n'a pas souhaité continuer. Elle a mis fin à son contrat au mois d'octobre.
- Monsieur CAUX : - D'accord, parce que vous me dite que vous avez payé les salaires. Mais on a voté au dernier conseil une décision modificative, justement pour les assurances statutaires pour que la mairie puisse justement être remboursé des agents en arrêt maladie.

- Madame le Maire : - C'est le CCAS, ça n'a rien à voir avec la Mairie. Le budget du CCAS n'a rien à voir, c'est le budget Mairie en fait.
- Monsieur CAUX : - Donc, les agents vous ne couvrez pas les agents qui sont au CCAS ?
- Madame le Maire : - Si, on les couvre, mais il y a une partie qu'on n'a pas pris en charge parce qu'en fait, l'Etat ne m'était pas la globalité sur le salaire de la personne, l'assurance non plus.
- Monsieur CAUX : - Ben dès lors qu'on paie un salaire chargé, l'assurance statutaire suivant l'option que vous prenez, elle couvre l'ensemble des salariés.
- Madame le Maire : - Ben là ce n'est pas le cas Monsieur CAUX. Oui, merci Maryline, la RH elle est contractuelle donc c'est normal, on n'est pas couvert de la même manière au niveau assurance, merci Maryline.
D'autres demandes d'interventions ?
- Monsieur CAUX : - Vous voulez que je réponde à ça
- Madame le Maire : - Non, mais j'ai entendu qu'elle disait comme quoi, elle était contractuelle et ce n'est pas les mêmes assurances, vous voyez vous dites que je ne réponds pas à toutes les questions donc là je vous réponds.
- Monsieur CAUX : - Bien
- Madame le Maire : - D'autres demandes d'interventions concernant ces décisions ? pour ces délibérations plutôt. Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires, 9 votes contraires, des abstentions, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant cette décision modificative numéro 3, donc là vous avez différentes sommes au niveau des chapitres, donc :
- 6 041 en fait, vous avez les achats d'étude, également
- 6 045 : Achat d'études et prestations de service (terrain à aménager) : + 1 950 euros
- 611 : Contrats de prestations de services : + 2 810 euros
- 617 : Etudes et recherches : + 7 200 euros, en contrepartie le 6 042 : achats de prestations de services : - 12 232 euros
- Ensuite vous avez en 61551 : Matériel roulant : + 3 400 euros
- 61558 : Autres biens mobiliers : + 2 260 euros
- 6156 : Maintenance : + 3 800 euros
- 6182 : Documentation : + 285 euros
- 6232 : Fêtes et Cérémonies : + 1 500 euros
- 6237 : Publications : + 670 euros, en fait après on bascule sur le chapitre 60613 chauffage urbain

- 60268 : Autres produits pharmaceutiques : + 30 euros
- 60623 : Alimentation : + 1 500 euros
- 60633 : Fourniture de voirie : + 1 000 euros, après on bascule en 615231, en voirie 2 530 euros.
- Ensuite, vous avez le 6188 : Autres frais divers : - 700 euros
- Transports de personnes : + 1 650 euros et 1 000 euros qui sont compensés par le 62268 et également autres honoraires, conseils : - 1 350 euros
- Les Frais d'affranchissement : - 1 000 euros
- 6247 : Les transports collectifs du personnel : + 3 000 euros, on passe en contrepartie en 6227
- 627 : Services bancaires et assimilés : + 700 euros, ça part dans les concours divers en 6281
- Concernant les charges au chapitre 065 autres charges de gestion courante : + 10 000 euros
- 65311 : Indemnités de fonction : - 5 000 euros
- 657363 : CCAS : + 16 000 euros
- 65 748 : Autres personnes de droit privé : - 1 000 euros et on met dans le chapitre 11, donc virement interne : + 6 000 euros.
- Également virement de sections à sections : le chapitre 023 virement à la section d'investissement + 651 000 euros qui part dans le chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : + 651 000 euros
- Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet : Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Merci Madame le Maire, oui, concernant le chapitre 023, les 651 000 euros, qui basculent dans l'investissement, pourquoi aujourd'hui en fin d'exercice, soit c'est un gros investissement qui arrive, soit c'est des dettes qui seront peut-être à combler, je ne sais pas ce que vous pouvez me répondre là-dessus, Madame le Maire.
- Madame le Maire : - Je vais vous répondre là-dessus, ce sont des délibérations qu'on passe tout le temps en fin d'année, quand il y a des lignes négatives on compense par le même chapitre pour avoir du positif au niveau des lignes tout simplement dans le même chapitre.
- Monsieur HAGE : - Donc, ça, c'est pris sur l'excédent ?
- Madame le Maire : - Pardon ?
- Monsieur HAGE : - C'est pris sur l'excédent que vous ajoutez dans l'investissement ?
- Madame le Maire : - Oui, c'est les lignes du budget, on prend sur les lignes pour compenser au niveau du budget
- Monsieur HAGE : - Parce que 651 000 euros, c'est quand même une somme.

- Madame le Maire : - Ben oui, c'est par rapport à l'excédent, vous me parlez d'une somme au chapitre 021.
- Monsieur HAGE : - Pour moi, c'est combler des lignes qui sont négatives, 651 000 euros c'est quand même beaucoup.
- Madame le Maire : - C'était des subventions qu'on n'a pas touchées de l'Etat. Qu'on aura sûrement en 2026.
- Monsieur HAGE : - J'aurai d'autres questions après.
- Monsieur CAUX : - Justement c'était le budget qu'on a voté, les 651 000 euros, on les retrouve dans les recettes d'investissement, mais pourquoi ça n'a pas été reçu, les subventions, parce qu'il n'y a pas eu de travaux de fait.
- Madame le Maire : - Non mais en fait on a les acomptes mais on n'a pas eu, les travaux ne sont pas terminés, donc on a eu l'acompte mais pas la globalité. On a eu des acomptes, Monsieur, mais pas tout. Pas toute la globalité.
- Monsieur CAUX : - Le FCTVA vous l'avez touché ? Les dotations diverses c'est 519 000 euros c'est ce que vous avez fait voter au budget et vous avez répété à tort et à cris que justement c'était un budget sincère et véritable.
- Madame le Maire : - Oui.
- Monsieur CAUX : - Donc, avec des subventions pour lesquelles on doit avoir une notification de versement et une notification comme quoi on va recevoir ces subventions, ma question, c'est pourquoi on ne les reçoit pas justement. Si on a un arrêté du Département ou de l'état en l'occurrence DETR et la DSIL c'est qu'on va les recevoir. Au minimum vous recevez déjà 25 %, et 20 % en DETR pour commencer les travaux. Quand les travaux sont lancés vous pouvez demander jusqu'à 75 % ; on va m'apprendre mon métier ici. Donc, arrêtez, moi, je le fais franchement, alors pourquoi on ne le fait pas à Evin. Vous faites virer d'un seul coup 651 000 euros en recette, alors qu'ici vous l'avez fait voter au dernier budget.
- Madame le Maire : - En fait, on a relancé au niveau de l'état, pour les subventions qu'on n'a pas reçues à la date d'aujourd'hui. On a réécrit à tous les partenaires et les prestataires, on a écrit à l'Etat et au Département et autres et n'ont pas de retour à ce sujet pour l'instant.
- Monsieur CAUX : - Les 500 000 euros pour la fosse 8 ont été payés ? déjà le premier versement. On n'a pas de subvention pour cela.
- Madame le Maire : - Si, on a eu des subventions au niveau du DETR et également une partie du PTE au niveau de l'agglomération on ne l'a pas touché en totalité cette subvention puisque les travaux ne sont pas terminés Monsieur CAUX.
- Monsieur CAUX : - Donc ça va présenter un sacré excédent au niveau de l'investissement si il faut faire virer 651 000 euros, dès lors qu'on va toucher les subventions.
- Madame le Maire : - Quand on touchera une partie.
- Monsieur CAUX : - L'intégralité, vous voulez dire.

- Madame le Maire : - oui, oui parce qu'on n'a pas ces éléments.
- Monsieur CAUX : - Donc, il y aura un excédent de 600 000 euros en investissement.
- Madame le Maire : - Exactement, sans compter des subventions qu'on n'a toujours par reçues Décathlon, c'est quand même de l'argent qui va rentrer. Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Concernant le 60613, chauffage urbain, on diminue le budget encore une fois de 21 000 euros, je suis vraiment étonné, bon je sais qu'on a des prix groupement de commande au niveau du gaz et de l'électricité mais est-ce que cela justifie de tels écarts parce que 2021, 2022 et 2023 on était à 217 000 euros de consommation, aujourd'hui on baisse encore de 21 000 euros et un budget de plus de 178 000, ça fait beaucoup.
- Madame le Maire : - Le fait qu'on avait remis en concurrence, ça nous fait baisser le chauffage.
- Monsieur HAGE : - Concernant le chauffage, on a un nouveau prestataire aujourd'hui.
- Madame le Maire : - Oui.
- Monsieur HAGE : - Je voudrais savoir si on est raccord avec l'ancien prestataire IDEX, je vous demande ça, parce que je vous ai demandé des éléments que j'ai reçus, je vous remercie d'ailleurs ou on a des mandats de 2025 et là je n'ai là absolument rien d'IDEX de mandater, donc j'ai 7 800 euros qui correspondent et j'ai rien d'autre.
- Madame le Maire : - En fait c'est ça, le contrat se terminer en 2024 avec IDEX, on a juste payé le P2 au niveau d'IDEX, c'est tout.
- Monsieur HAGE : - Pour la régularisation, parce que c'est compliqué, des avenants, des avoirs, Parce que moi, j'ai été interpellé par une autre société qui s'appelle ARTEMIS.
- Madame le Maire : - Oui, et ?
- Monsieur HAGE : - Ils m'ont envoyé tout un décompte de factures non réglées depuis 2023 à hauteur, vous allez me dire que c'est une petite somme de 3 036 euros.
- Madame le Maire : - De combien ?
- Monsieur HAGE : - 3 036 euros.
- Madame le Maire : - On vérifiera, car moi, normalement je n'ai pas de retour pas de cet ordre-là. Je redemanderai à l'agent sans problème.
- Monsieur HAGE : - J'ai encore une question ?
- Madame le Maire : - Oui, allez-y, vous avez le micro.
- Monsieur HAGE : - Concernant la 6042, prestations de services, on a voté une DM, numéro 2 au mois de juillet dans laquelle on a ajouté 30 000 euros pour aujourd'hui finalement pour la DM3, il n'y a que 12 000 euros. Je ne sais pas, ce qu'il y a eu entre deux ? Une prestation de service.

- Madame le Maire : - Non, il y a eu un changement d'imputation au niveau de la trésorerie. Oui, en fait c'est au niveau de la trésorerie qu'il y a eu une erreur d'imputation du coup on a changé le numéro. C'est juste une erreur d'imputation sur le plan comptable.
- Monsieur HAGE : - D'accord, merci.
- Madame le Maire : - Il y a des demandes d'interventions, concernant cette décision modificative.
Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, 9 votes contraires, des abstentions ;
Merci.
- Concernant cette délibération, ça c'est une délibération qu'on passe chaque année concernant les dépenses d'investissement au quart du budget de l'exercice précédent soit 273 052,75 euros sur un montant de 1 092 211 euros.
- Y-a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur DORNE.
- Madame le Maire : - Monsieur DORNE.
- Monsieur DORNE : - Oui, Madame le Maire, il y a quelque chose qui m'interpelle dans ce tableau notamment en ce qui concerne la plantation d'arbres et d'arbustes, budget consacré en 2025, 100 euros et en 2026, 25 euros, le fait d'arborer différents endroits dans la commune à mon avis, c'est pas ce qui manque donc à quoi correspond ces sommes que je considère un peu ridicules en matière d'arborer en matière d'environnement.
- Madame le Maire : - Là en fait, c'est une avance ce n'est pas le montant, c'est sur la taxe d'aménagement.
- Monsieur DORNE : - 25 % ce n'est quand même pas beaucoup en 2026, 100 euros et 25 euros ?
- Madame le Maire : - En fait, tout était déjà prévu avant sur 2025 le prestataire à déjà au niveau de la cité Cornuault ou autre, fait l'égavage, là c'est juste au cas où on aurait une demande concernant cette avance au niveau de l'investissement. Madame KACZMAREK, excusez-moi, vous êtes arrivée à 19 heures 25.
- Madame KACZMAREK : - Désolée pour le retard.
- Madame le Maire : - Non, on nous l'a annoncé. D'autres demandes d'interventions, il y avait Monsieur HAGE, je crois.
- Monsieur HAGE : - Est-ce qu'aujourd'hui je peux vous demander une balance budgétaire sur 2025, je comprends que c'est un peu compliqué et je ne dois pas être le seul à vous demander des éléments comptables je pense, donc est ce que vous avez une idée du pourcentage les dépenses d'investissement qui ont été réalisées au jour d'aujourd'hui par rapport au 1 millions 092 milles euros, la somme qui a été budgétisée.
- Madame le Maire : - 64.70
- Monsieur HAGE : - 64.70, merci.
- Madame le Maire : - D'autres demandes d'intervention ?

- Madame KACZMAREK : - Sur le tableau, il est indiqué des frais d'études pour un montant de 56760 euros au budget 2025, ça correspond à quoi ces frais d'études ?
- Madame le Maire : - Alors si je ne trompe pas, c'était au niveau de la fosse 8, une partie du Django et la chapelle, non pas pour l'instant
- Madame KACZMAREK : - Le Django, en 2025
- Madame le Maire : - Mais on l'avait inscrit en 2025 Madame KACZMAREK
- Madame KACZMAREK : - Mais ça correspond à quoi ces frais d'études ?
- Madame le Maire : - Par rapport à l'aménagement et autres, le Django du bâtiment.
- Madame KACZMAREK : - Je vous sens un peu énervée.
- Madame le Maire : - Non, pas du tout. C'est peut-être l'impression que vous avez Madame KACZMAREK, on a l'impression que je suis toujours énervée en fait.
- Madame KACZMAREK : - Je voulais juste savoir, parce qu'il s'agit d'un montant assez conséquent 56 760.00 euros.
- Madame le Maire : - Pas de soucis, de rien. D'autres demandes d'interventions. Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, 7 votes contraires, des abstentions, pas d'abstentions, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Donc, là c'est pareil il s'agit de plusieurs délibérations concernant des tarifs de différents services. Concernant les locations de salle. Concernant la salle DUTILLEUL, les tarifs restent inchangés. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet. Madame BENBRAHIM, on va vous passer le micro.
- Madame BENBRAHIM : - Merci Madame le Maire, bonsoir tout le monde. Ma question concerne la délibération 7 et 8, y a-t-il une commission sur ces tarifs.
- Madame le Maire : - Une commission finance Madame BENBRAHIM.
- Madame BENBRAHIM : - Vous n'avez pas fait appel aux fêtes et cérémonies.
- Madame le Maire : - Ben non, Madame BENBRAHIM, parce que ça concerne la commission finances.
- Madame BENBRAHIM : Merci.
- Madame le Maire : - Malheureusement, vous n'étiez pas là non plus lundi
- Madame BENBRAHIM : - Désolée
- Madame le Maire : - Donc concernant la location de salle DUTILLEUL, il y a le Foyer également, y a-t-il des demandes d'interventions. Pour le Foyer ?

- Madame VETU : - Pour le foyer on a la notification des tarifs Evinois et les non Evinois c'est avec la cuisine, pour le tarif association ce n'est pas noté avec la cuisine alors qu'il y a un tarif supplémentaire pour la cuisine, le montant de la cuisine.
- Madame le Maire : - C'est quand les personnes prennent la cuisine seule. Mais normalement quand il y a la gratuité il n'y a pas de, on donne la cuisine également et pour les associations pareilles il me semble on ne faisait pas payer la cuisine en plus. On a pris la même délibération que l'année dernière mais on va préciser.
- Madame VETU : - Du coup le montant de la cuisine n'est pas acté. Après pour le personnel communal il n'est pas notifié avec ou sans la cuisine.
- Madame le Maire : - C'est vrai, on a pris les mêmes délibérations que l'année dernière.
- Madame VETU : - C'était peut-être avant travaux
- Madame le Maire : - Oui, exactement, il y a d'autres interventions à ce sujet pour le Foyer, on va voter régies par régies : concernant la salle Dutilleul, oui les deux, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les tarifs, régies des locations de tables et chaises en 2026, pareil, les tarifs restent inchangés, des demandes d'interventions à ce sujet, Madame BENBRAHIM.
- Madame BENBRAHIM : - Merci, Madame le Maire, concernant le tarif de la vaisselle, Madame le Maire, on s'est battu pour avoir le même nombre exact sur la salle Dutilleul 480 couverts.
- Madame le Maire : - Je ne pense pas que ce soit 480 couverts puisque l'on peut accueillir que 361 personnes au niveau de la salle Dutilleul.
- Madame BENBRAHIM : - Quand vous avez fait le tarif vous avez pu refaire un inventaire sur toute cette vaisselle.
- Madame le Maire : - ça n'a rien à voir avec la location, là on fait un état des lieux rien à voir avec la prestation. Au niveau de l'inventaire, il y a ce qu'il faut au niveau de la salle Dutilleul également au niveau du Foyer Dugardin.
- Madame BENBRAHIM : - C'est tout ce que je voulais savoir.
- Madame le Maire : - Ben voilà, et c'est ce que je vous répons. Monsieur CAUX.
- Monsieur CAUX : - C'est juste une question, quand vous louez les tables et les chaises, comment ça fonctionne s'il y a une table de cassée ou une chaise de cassée par rapport aux cautions, ou au remboursement.
- Madame le Maire : - Alors, normalement on fait un courrier, je sais de quoi vous voulez parler, quand il y a une chaise de cassée, si je peux me le permettre je vais vous le redire, j'ai mis les choses au point avec les services parce qu'on ne faisait pas forcément signer les personnes à l'arrivée du matériel et moi si on me dit, Madame le Maire il y a de la vaisselle cassée ou autre ce que fais je renvoie un courrier, c'est logique, l'association me répond ben écoutez Madame le Maire, nous on a rien validé et en fait quand on a récupéré la vaisselle, non pardon, la location de tables et de chaises, donc, là moi on m'a dit que c'était cassé. Donc, j'écris à

l'association, Madame le Maire il n'y a pas eu de contrôle donc là il y a eu une réunion pas plus tard il y a une semaine ou quinze jours et j'ai demandé aux services qu'il fasse à tout prix des contrôles à la réception et la récupération. Normalement c'était prévu qu'il le fasse depuis un long moment mais cela n'a pas été le cas, puisqu'il y a eu une table dans une association et deux autres tables dans une autre association, du coup c'est quand même des tables neuves qu'on doit racheter puisque malheureusement l'état des lieux n'a pas été fait. Et la Mairie prendra en charge.

- Des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Concernant l'emplacement du village de Noël donc les tarifs restent toujours inchangés pour les Evinois, c'est la gratuité pour les non Evinois et Evinoises, 25 euros. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet, je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant la redevance d'occupation du domaine public, pareil, les tarifs restent inchangés. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet, je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Concernant les tarifs pour les centres du mercredi qui restent inchangés, concernant les périodes de la cantine, là c'est pareil les tarifs restent inchangés, pareil pour la garderie les centres de l'après-midi, pareil, on va voter au fur et à mesure :
- Donc concernant les tarifs de la cantine ? y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Ma question regroupe un peu la cantine, la garderie et les centres du mercredi, comment vous gérez la régie municipale. Est-ce que c'est annuellement ?
- Madame le Maire : - On va dire que normalement ça devrait être mensuel, on le fait au fur et à mesure mais ce n'est pas annuel en tout cas.
- Monsieur HAGE : - En fait dans les documents que vous nous avez envoyé, j'ai vu qu'il y avait des enregistrements de régie cantine, de régie garderie et centres aérés qui étaient enregistrés depuis 2025 pour des régies 2023, 2024.
- Madame le Maire : - Y-a eu des régularisations, tout à fait.
- Monsieur HAGE : - Ça n'impacte pas notre budget du coup. 120 000 euros.
- Madame le Maire : - Une partie. Non, pas 120 000 euros Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - C'est ce que j'ai calculé, j'ai du mal calculé alors.
- Madame le Maire : - 120 000 euros c'est énorme, 120 000 euros. Il y a d'autres demandes d'interventions.
- Madame KACZMAREK : - Oui, merci Madame le Maire, par rapport aux tarifs pour la garderie qui revient à 2 euros 30, pour la garderie du matin ou du soir contre en fait un tarif de cantine scolaire de 2.50 ou 2.60 pour les primaires, je voulais connaître pourquoi cette différence de prix, pour la cantine scolaire on a à la fois le repas plus la prise en charge par les professionnels de la cantine mais la garderie quelle est la prestation qui est offerte dans le cadre des garderies,

mais ça rejoint finalement les accueils de loisirs et par rapport aux tarifs, voilà je m'interroge un peu par rapport à une cantine qui coûte 2.60 qui inclus le repas plus sa prise en charge et une garderie qui va durer une heure le matin ou une heure le soir.

- Madame le Maire : - Ce n'est pas forcément une heure, c'est en fonction de l'arrivée des parents, il y a des enfants qui doivent partir plus tôt, donc ce n'est pas forcément par rapport à l'heure, le matin, oui, mais pas le soir c'est vraiment aléatoire au niveau de la garderie en fait. C'est pour ça que le tarif est un peu plus conséquent le soir, y'a un goûter également Madame KACZMAREK.
- Madame KACZMAREK : - Oui, mais la garderie du matin et la garderie du soir c'est le même tarif. C'est parce que c'est 3 euros 40, on a la fois le matin et le soir mais à la fois le matin c'est 2.30 et le soir c'est aussi 2.30.
- Madame le Maire : - C'est 3.40 le soir Madame KACZMAREK.
- Madame KACZMAREK : - Mais, si on le met que le soir c'est 2.30 et si on le met que le matin c'est 2.30. Donc, c'est le même tarif ? Mais le matin on va peut-être le mettre une heure que le soir le mettre un peu plus. Ma question qu'elle était la prestation qui est offerte aux enfants mise à part, y a-t-il un projet pédagogique derrière. Est-ce qu'il y a quelque chose de construit par rapport à ça.
- Madame Le Maire : - La prise en charge comme je vous l'ai dit par rapport aux horaires également ils ont le petit déj au matin, également une activité, en fait y'a des enfants qui ne mangent pas forcément et normalement c'est pris en charge également le matin et le soir ; Ils ont le goûter et le petit déj.
- Madame KACZMAREK : - Donc, le matin il y a un petit déjeuner ?
- Madame le Maire : - C'est une collation, comme un goûter le soir, et y'en a très peu qu'ils le prennent le matin. Il y a d'autres demandes d'intervention à ce sujet ? Madame VETU.
- Madame VETU : - On en avait parlé déjà en question diverses, est-ce que vous avez étudié le fait de prendre des bons CESU.
- Madame le Maire : - Oui, mais pour l'instant ça n'a pas été mis en place.
- Madame VETU : - ça n'a pas été enquêté au niveau des familles, pour l'instant.
- Madame le Maire : - Non. On avait vu le trésorier on en a discuté mais ça n'a pas été mis en place.
- Madame VETU : - Ça va être mis en place.
- Madame le Maire : - Pas pour cette année en tout cas. Même pour l'année prochaine puisque ça n'a pas été délibéré. Donc, je vais reprendre les tarifs, les délibérations plutôt, concernant la cantine, y-a-t-il des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les tarifs pour la garderie. Des votes contraires, des abstentions, 1 abstention, je vous remercie,

- Madame le Maire : - Concernant les tarifs des centres du mercredi, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Donc, on va parler des tarifs des accueils de loisirs durant les vacances scolaires, donc les tarifs restent inchangés, donc y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet, je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les périodes scolaires hors période estivale, pendant les vacances estivales, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les tarifs pour les photocopies, donc les tarifs restent inchangés, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les tarifs pour les concessions funéraires, donc, les tarifs restent inchangés, y-a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE.
- Monsieur DORNE : - Oui, il est stipulé que les deux tiers de la concession reviendront à la commune et les autres deux tiers seront attribués aux établissements de bienfaisance. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus concernant ces établissements de bienfaisance.
- Madame le Maire : - C'est le CCAS ; Généralement, quand il y a une rétrocession, c'est généralement le CCAS qui récupère.
- Monsieur DORNE : - Uniquement le CCAS ?
- Madame le Maire : - Exactement, oui.
- Monsieur DORNE : - Merci
- Madame le Maire : - De rien. D'autres demandes d'interventions, je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les tarifs de vaisselles à changer, les tarifs n'ont pas changé, y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant le coût moyen des travaux à effectuer, les coûts ont été revalorisés, donc, y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Pour un tarif de régie, qu'est-ce qu'on fait en régie à Evin-Malmaison ?
- Madame le Maire : - Pardon
- Monsieur HAGE : - Quest-ce qu'on fait comme travaux en régie à Evin-Malmaison ?
- Madame le Maire : - La dernière fois sont tombés sur la rue Lamendin prolongée, ça ce sont des travaux régie même au niveau des plaintes ou des travaux ou autres ça peut être compensé par les personnes et assurance et autres.
- Monsieur HAGE : - (inaudible) Moi, je parle en termes de travaux originaux, il y aura une estimation annuelle de travaux

- Madame le Maire : - C'est aléatoire en fait, c'est pour ce faire rembourser.
- Monsieur HAGE : - Ça marche, merci
- Madame le Maire : - Y-a-d 'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Bon, là se sont des délibérations que nous pourrons régulièrement, c'est concernant des frais de cantine et de garderie. Il s'agit d'un montant de 22.80 euros pour les avoir de frais de garderie non utilisés sachant que l'enfant ne fréquente plus les services périscolaires en raison de changements d'horaires et du recours à une assistante maternelle. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Également, d'un remboursement de location de tables et de chaises de 20 euros pour la location de 60 chaises et 10 tables réglée en janvier pour une mise à disposition en juillet. Qu'elle a été contrainte d'annuler, donc, c'est juste le remboursement de cette somme pour cette personne. Y-a-t-il des demandes des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame VETU.
- Madame VETU : - On vient de repasser le vote qui n'a pas changé aux niveaux des tarifs, 60 chaises et 10 tables ça fait 15 euros pourquoi ici c'était 20 euros ?
- Madame le Maire : - En fait, elle a demandé un supplément. Donc, il y d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant la cession partielle de la parcelle communale sise rue Paul Leroy suite à une subdivision. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame VETU.
- Madame VETU : - J'aurai voulu savoir si lors d'une demande de cession partielle comme ça, est ce que le voisinage est au courant, est-ce qu'on leur demande, si eux, sont intéressés pour la parcelle également, ou c'est le premier arrivé, premier servi. Comment vous fonctionnez.
- Madame le Maire : - Ça c'est une parcelle qui date d'un moment. Déjà on l'a déjà passé en délibération, ce qui s'est passé, c'est qu'on a un transfo au niveau de la parcelle qui est représentée par la parcelle 1048, c'est ça qui a été repris, c'est une opération qui est passée depuis un bon moment, on s'est rendu compte quand on a voulu faire la vente qu'il n'y avait pas la possibilité de faire un droit de passage en fait, donc c'était vraiment là pour y accéder, c'est un gros transfo électrique, une grosse armoire électrique et du coup il fallait vraiment un accès pour cet endroit. En fait, au niveau des géomètres, des personnes qui sont venues pour délimiter par rapport à tout ça.
- Madame VETU : - Donc, au niveau de la vente d'une parcelle, plusieurs personnes sont intéressées ?
- Madame le Maire : - Oui, mais là se sont les particuliers qui ont demandé du coup-là on n'a pas eu l'information, là c'est une délibération qui est déjà passée, on a juste subdivisé pour pouvoir avoir accès au niveau de l'armoire électrique. C'est une parcelle qui a été divisée entre la 1047 et la 1048. Madame BENBRAHIM.

- Madame BENBRAHIM : - Merci, Madame le Maire, proportionnellement à la superficie du terrain en 2021 un acte d'un montant de 4 200 euros et il apparaît qu'aujourd'hui le terrain est réduit par rapport à ce que vous avez expliqué au passage du géomètre et le prix qui doit suivre proportionnellement à la parcelle du terrain, il doit être également réduit. En tout état de cause ce n'est pas une explication par rapport à ce prix qui n'est pas réduit.
- Madame le Maire : - Ce n'est pas une explication, parce qu'on avait pris en charge, on n'a pas demandé à la personne quand elle a acheté le terrain de prendre en charge le domaine public au niveau du compteur, c'était un compteur SFR, il me semble qui a été pris en charge par la commune et je crois qu'on en avait eu pour 4 108 euros 74 de mémoire.
- Madame BENBRAHIM : - Donc en fait c'est maintenant aux habitants de payer les frais qu'il a eu par rapport au géomètre.
- Madame le Maire : - Exactement.
- Madame le Maire : - Exactement, sinon je peux faire payer à cette personne la moitié du devis des 4 108 euros 74 si je peux me permettre pour avoir retiré le coffret orange. On a pris en charge au niveau de la commune, donc voilà, on va passer au vote ? Par contre les personnes du public n'ont pas à intervenir. On va passer au vote, des votes contraires, 3 votes contraires, des abstentions, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant cette délibération, désignation des représentants de la commune au sein du comité de pilotage du relais petite enfance mutualisé. Comme on l'avait déjà précisé au Conseil du 8 octobre, on devait délibérer sur des places titulaires et non titulaires et suppléant, je ne sais pas si de votre côté vous avez une intervention, allez-y.
- Madame KACZMAREK : - Oui, merci, Madame le Maire, donc à la lecture de votre projet de délibération, vous proposez donc Madame LEFEBVRE aux affaires périscolaire et Madame BENGRIBA, aux affaires sociales, ça veut dire qu'on peut quand même proposer des candidatures dans le cadre de ce comité de pilotage.
- Madame le Maire : - Oui, c'est noté.
- Madame KACZMAREK : - Donc, nous effectivement, nous on va proposer Madame VETU comme représentante active dans le cadre de ce comité de pilotage et justement j'avais une question sur le rôle du représentant dans ce comité de pilotage, je suppose quand même que dans ce comité de pilotage il y aura des représentants qui doivent venir défendre les intérêts des familles et des enfants d'Evin, je peux continuer à parler ?
- Madame le Maire : - Je parle du vote Madame, pour savoir comment procéder, j'ai demandé à Madame la DGS si elle pouvait m'expliquer pour l'histoire du vote. Parce que là je vais demander de faire un vote à mains levées.
- Madame KACZMAREK : - Mais comme je parlais d'autre chose..
- Madame le Maire : - Je vous écoute en même temps
- Madame KACZMAREK : - Donc, je voulais, finalement ma question elle va se poser directement à Madame LEFEBVRE puisqu'elle va représenter, dans le cas où vous souhaitez que ce soit Madame LEFEBVRE qui représente de façon principale les intérêts des familles et des enfants de notre commune donc ma question, c'est de savoir, la mesure ou aux seins des Conseils

Municipaux ou aux seins des Conseils d'Ecoles, vous n'avez pas une parole finalement assez naturelle et spontanée, je voulais savoir si au sein de ce comité de pilotage vous allez pouvoir défendre les intérêts de la commune et comment vous envisagez de prendre ce rôle. Madame LEFEBVRE, ma question elle vous est posée. Dans la mesure où vous allez nous représenter notre commune à ce comité de pilotage, vous êtes en capacité quand même de prendre la parole et d'adopter une position. Oui mais la ma question vous est posée. A vous qui êtes adjointe.

- Madame LEFEBVRE : - Je laisse parler Madame le Maire à ma place et c'est tout.
- Madame le Maire : - Bon voilà, je vais reprendre, ce n'est pas, c'est un suivie on ne traite pas des familles, c'est des suivies d'activités.
- Madame KACZMAREK : - C'est un suivie d'activité, ça veut dire qu'il faut quand même effectuer un recensement des besoins de la commune ce relai il va vivre, il va se poser des questions. Sur l'organisation, sur son développement, donc Madame LEFEBVRE doit être en capacité lors de ce comité de pilotage de faire valoir les intérêts de notre commune et de pouvoir développer sur notamment
- Madame le Maire : - Oui, mais là on parle de vote pour l'instant, si je peux me permettre Madame KACZMAREK, là on parle de représentant,
- Madame KACZMAREK : - Ben justement,
- Madame le Maire : - On en avait discuté au mois d'octobre, laissez-moi parler s'il vous plaît. Arrêtez de me couper déjà. La fois dernière on a parlé de la convention qu'on a fait, Monsieur DORNE m'avait posé la question, est-ce qu'on va voter, j'ai dit oui. Normalement on n'est pas obligé de passer en délibération et j'ai dit qu'on le passera quand même en délibération, car j'aurai pu prendre la décision tel quelle, j'aurai pu prendre cette décision et j'ai quand même choisie de la passer en délibération mais on est quand même en démocratie ? On l'a fait, voilà.
- Madame KACZMAREK : - Je rebondie, oui, nous sommes en démocratie, vous décidez de nous proposer la candidature de Madame LEFEBVRE. Je considère avec les questions que je lui ai posées et pour lesquelles je n'ai eu aucune réponse, je considère que cette candidature n'est pas la plus adaptée parce que à mon sens elle ne sera pas en capacité de défendre les intérêts des Evinois parce que enfin voilà, c'est ça ma question.
- Madame le Maire : - Vous entendez vos propos Madame KACZMAREK ? Elle n'est pas en capacité, vous allez loin, vous parlez à une adjointe.
- Madame KACZMAREK : - Alors, non
- Madame le Maire : - Le débat est clos, Madame KACZMAREK, j'ai dit stop ! On va passer au vote
- Madame KACZMAREK : - Vous dites qu'on est en démocratie et vous m'interdisez
- Madame le Maire : - Non, mais là vous êtes en train de dire que c'est bientôt une incompétente par rapport à ce dossier.
- Madame KACZMAREK : - Je n'ai jamais dit ça.

- Madame le Maire : - Si c'est ce que vous avez dit, Madame KACZMAREK, on va reprendre vos propos Madame KACZMAREK et ça va être mis dans le compte rendu. Assumez, Madame KACZMAREK.
- Madame KACZMAREK : - Mais, j'assume, je lui demande, ma question elle était claire, j'ai demandé à Madame LEFEBVRE qui va nous représenter, alors vous allez répondre à ma question, comment Madame LEFEBVRE va pouvoir lors de ce comité de pilotage défendre les intérêts de notre commune et les intérêts des familles.
- Madame le Maire : - Elle vous a répondu, elle laisse la parole à Madame le Maire. C'est un suivi d'activité, donc, elle va pouvoir les défendre avec le partenariat également des autres communes également la CAF et autres.
- Madame KACZMAREK : - Et à partir de quoi, il va y avoir des demandes, des questionnements par rapport aux familles.
- Madame le Maire : - Ça n'a rien à voir, le sondage a été fait, ça n'a rien à voir, du tout.
- Madame KACZMAREK : - Alors, c'est quoi ce comité de pilotage ?
- Madame le Maire : - Depuis tout à l'heure je vous le dis, c'est un suivi d'activité financier par rapport et on ne traite pas les familles.
- Madame KACZMAREK : - Bien sûr, les financements sont liés à des besoins
- Madame le Maire : - Les besoins ont été identifiés Madame KACZMAREK
- Madame KACZMAREK : - Donc ma question, je la repose, comment Madame LEFEBVRE sera en capacité justement de défendre cette évolution des besoins.
- Madame le Maire : - Elle sera, ce n'est pas Madame LEFEBVRE qui prendra les décisions, c'est la CAF qui va prendre cette décision Madame KACZMAREK, qui donne les chiffres, donc elle le sera également.
- Madame KACZMAREK : - Donc, en fait, cette représentation est une représentation de paille. Vous me dite que finalement elle n'a pas son mot à dire.
- Madame le Maire : - Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit c'est la CAF qui va apporter les éléments et en fonction des éléments à ce comité de pilotage Madame LEFEBVRE va pouvoir parler de tous ces problèmes et ses suivies d'activités mais en tout cas c'est la CAF qui va quand même piloter à niveau des assistantes sociales et autre et au niveau des assistantes maternelles.
- Monsieur DORNE : - Il n'y a pas un objectif commun de soutien aux familles
- Madame le Maire : - Oui, en proposant des activités en fonction de ces choix.
- Madame KACZMAREK : - Donc, en fonction des besoins des Evinois.

- Madame le Maire : - Et des autres communes, oui, on a plusieurs communes, on n'est pas que sur la commune d'Evin-Malmaison. C'est mutualisé le RPE est mutualisé. Il y a Oignies, il y a d'autres communes.
- Madame KACZMAREK : - Et vous allez pouvoir quand même développer cette étude.
- Madame le Maire : - Ben oui, on n'est pas fermé à la discussion. Là on parle juste de la désignation des représentant de la commune au sein du comité de pilotage.
- Madame KACZMAREK : - Oui, mais c'est important de savoir qui est-ce
- Madame le Maire : - Pour moi, c'est Madame LEFEBVRE, elle aura la capacité de vous répondre par la suite, par rapport à tout ça, et elle prendra comme il faut le dossier sans problème.
- Madame KACZMAREK : - Ben, je l'espère. Bon, très bien. Mais nous, nous proposons Madame VETU.
- Madame le Maire : - Très bien, nous en avons pris note. On va passer au vote, concernant justement cette demande, est-ce qu'on peut voter à main levée ? par rapport aux personnes proposées. Y-a-t-il des objections ? A l'unanimité. Des votes contraires. Des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie. Donc concernant le candidat proposé Madame LEFEBVRE, Madame BENGRIBA et Madame VETU, donc la suppléante au niveau du Groupe Agir. Il faut une titulaire et une suppléante.
- Madame KACZMAREK : - Je me présente.
- Madame le Maire : - Alors, qui est pour la candidature de Madame VETU et Madame KACZMAREK ? 9 non 10, je n'avais pas vu la main de Madame BENBRAHIM, des votes contraires, des votes contraires, des abstentions, je vous remercie.
- Monsieur CAUX : - C'est la démocratie.
- Madame le Maire : - Alors, qui est contre la candidature de Madame LEFEBVRE et Madame BENGRIBA. Des pours, pardon, la majorité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Alors, concernant cette délibération, c'est un projet d'implantation de la société SUEZ sur l'ECOPOLE AGORA. S'il vous plait, c'est important. Je souhaiterais si ça ne vous intéresse pas vous me le dites, car c'est important pour la commune. Je vous propose un avis défavorable, c'est la mise en place d'une signalétique durable permettant l'orientation des poids lourds et évitant les erreurs de circulation des véhicules en ville. Le suivi et le contrôle de tous les véhicules entrant sur le site, avec des fiches de sécurité, dans un objectif de maîtrise complète des flux et des itinéraires empruntés ;

- Un dispositif concret communiqué aux élus permettant, en cas de manquement de transporteurs, précisant les actions correctives immédiates mises en œuvre, la traçabilité de déchets entrants et leur conformité en termes de production de CSR, la sécurisation du site au regard de la pollution, le contrôle des émissions de poussières et du bruit occasionné dans un quartier d'habitations, un plan de communication avec les communes concernées et la population, la mise en place d'un comité de suivi de site associant les communes et les services de l'Etat. Y-a-t-il des demandes d'interventions au sujet de cette délibération, Monsieur DORNE.

- Monsieur DORNE : - Oui, simplement, pour corroborer vos propos Madame le Maire dans ce projet de SUEZ il est prévu notamment comme vous l'avez signalé un important trafic poids lourds à savoir 49 poids lourds entrant et 26 poids lourds sortant, c'est ce qui résulte justement du rapport qui avait été fait lors de la commission qui a eu lieu en septembre avec tous les intervenants et tous les élus dont vous faisiez partie et différents intervenants, effectivement ce flux de transport risque d'être très important si ce projet se réalise.
- Madame le Maire : - C'est important notamment au niveau des poussières, pour votre information je vais quand même la citer, l'association PIGE qui a adressé un courrier et nous au niveau de la commune et notamment un courrier de Dourges, ça c'est terminé le 1^{er} décembre, je souhaitais quand même faire passer cette délibération par rapport aux réunions pour votre information je vais quand même vous le dire, on a été prévenu de cette information pendant les vacances, c'était la 1^{ère} réunion en publique en septembre et on découvre carrément cette implantation, on va dire que ce n'est pas sur la commune d'Evin-Malmaison mais c'est tout comme, vous savez que ce site s'est implanté sur l'ancien site de METALEUROP, donc quand cette été, à la 1^{ère} réunion, on a découvert quand même des choses assez importantes, du coup au niveau de la commune, on a tenu des propos, surtout par rapport à la pollution et pas que, du coup ça a été pris en compte, sachant que la 2^{ème} réunion, donc on avait une réunion au mois de novembre et en fait on avait l'impression de ne pas être écouté, donc c'est pour ça que cette délibération est importante concernant et pour votre information l'ADEME avait donné un avis favorable avant la fin de la consultation. Donc, on va voter quand même cette délibération, pour un avis défavorable. Qui est favorable ? A l'unanimité. Je vous remercie.
- Madame le Maire : - Donc concernant le rapport d'activités sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement de la CAHC. C'est concernant le rapport d'activités transmis par l'agglomération, donc y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers. C'est pareil, c'est un avis vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - On va passer aux questions diverses.
- On va passer d'abord aux questions du groupe Agir Ensemble, sur la sécurité, la jeunesse, la propreté et l'environnement et les travaux. Donc je vais commencer par la sécurité.
- Madame le Maire : - Vous évoquez le respect des règles de stationnement, sachez que les forces de police dûment compétentes sont systématiquement interpellées à ce sujet.
- Madame le Maire : - Concernant la jeunesse, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.
- Madame LEFEBVRE : - Merci, réponse à la question 1, Vous affirmez que les enfants n'ont pas le droit de se rendre aux toilettes durant le repas ; comme vous vous en doutez cela n'est pas exact, les encadrantes sont vigilantes car des demandes abusives se sont fortement accrues notamment chez les plus grands. Je rappelle également que les enfants vont aux toilettes avant le départ de la cantine.

- Réponse à la question 2 : Non chaque enfant dispose de couverts, il peut arriver que le couteau soit retiré s'il s'en sert à mauvais escient ce qui a été le cas chez un ou deux enfants dernièrement. Concernant la demande des RPE de se rendre en cantine, ce n'est pas un refus, aucune date n'a été arrêtée à ce jour notamment en raison des dispositions applicables dans le cadre vigipirate.
- Réponse à la question 4 : - Vous évoquez l'absence de réponse de ma part, sachez que des réponses sont systématiquement apportées et les RPE sont même reçus en mairie par Madame le Maire et moi-même. A la demande d'une directrice, des propositions d'affichage ont été transmises. Mais nous n'avons pas eu d'interpellations particulières notamment en conseil d'école.
- Madame le Maire : - Alors, concernant propreté et environnement, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.
- Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Est-il possible d'élaguer les arbres et autres végétations dans la rue Victor Hugo ? Comme déjà indiqué les arbres mentionnés relèvent d'une propriété privée donc doit être mise en place une procédure particulière avec interpellation du propriétaire sous forme de mise en demeure.
- Madame le Maire : - Concernant les travaux, concernant la présence d'un nid de poule rue Jean Jaurès prolongée, comme déjà évoqué, ces derniers sont colmatés provisoirement par du concassé ; le test à base de texture béton n'a pu être réalisé en raison des conditions climatiques.
- Vous évoquez un trou dans un espace vert résidence des Poètes, les services techniques vont intervenir. Vous évoquez également l'absence de l'éclairage public, rue Jean Jaurès vers Auby, nous n'avons eu aucun retour à ce jour.
- Des lampes LED clignotantes rue Basly, nous sommes informés et la société prestataire a été sollicitée.
- Concernant la procédure d'expropriation relative au bégainage est en cours, concours de circonstance un rendez-vous a été pris la semaine dernière avec le cabinet d'avocat.
- Madame le Maire : - On va passer aux questions du Groupe Monsieur HAGE et Madame BENBRAHIM. Concernant les bâtiments communaux, je vais laisser la parole à Monsieur SENYSZEN.
- Monsieur SENYSZEN : - Merci, Madame le Maire, concernant la salle occupée par la boxe, à ce jour, il est convenu d'accorder des créneaux au Muy Thai. Le point sera fait prochainement car les clés ont été remises tout dernièrement, le 26 novembre.
- Madame le Maire : - Les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la mairie ont débuté et sont en cours, concernant le Django, les études sont également en cours.
- Concernant la chapelle Polonaise l'acte est signé et le projet est à l'étude, également la refonte du parking du Marais n'est pas prévue pour cet exercice.
- Madame le Maire : - Concernant les associations, je vais laisser la parole à Monsieur SENYSZEN.

- Monsieur SENYSZEN : - L'association Muy thaï a sollicité une demande de subvention exceptionnelle en vue de l'occupation de la salle de boxe sus évoquée, est à l'étude la réalisation d'un ring par la commune ou par subvention, ce qui sera budgétisé en 2026.
- Madame le Maire : - Vous nous avez interpellés également pour cette année, il a été pris la décision en toute concertation de ne pas installer une patinoire ; toutefois le budget a été réinvesti dans deux spectacles et des animations ; Concernant les seniors je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.
- Madame BENGRIBA : - Bonsoir, cette année, le spectacle et la remise des colis se feront en 2 temps pour une question d'organisation. Contrairement à ce vous avancez il s'agit d'une demande des seniors suite au déroulement de l'année dernière.
- Madame le Maire : - Concernant le commerce, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.
- Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Voilà quelques mois que Evin Market est fermé, avec vous des informations sur une éventuelle reprise ou vente du bâtiment. Concernant Evin-Market une transaction est en cours mais je ne peux communiquer pour le moment.
- Madame le Maire : - Alors concernant l'installation des illuminations, c'est prévu pour le jeudi avant la Saint-Nicolas et le colis des aînés.
- Madame VETU : - Ils sont déjà installés, ils ne sont pas enlevés.
- Madame le Maire : - Oui, ils sont déjà installés mais ils vont être rebranchés. Et concernant l'agente en poste au PRE, elle a mis fin à sa période d'essai pour raisons personnelles. A ce jour, il n'est pas prévu de procéder à son remplacement. Concernant, oui, pour le vendredi 12 décembre comme précédemment, la cantine sera délocalisée en raison du village de Noël.
- Donc, voilà pour les questions des deux groupes.
- Madame le Maire : - Pour votre information, au niveau de l'agenda donc c'est ce que je vous disais à l'instant il y a la distribution des colis des aînés le samedi 6 décembre au matin, donc le spectacle pour les aînés le samedi 6 décembre après-midi, vous avez dû recevoir un courrier à ce sujet, il y a également la distribution des friandises lors du spectacle de Noël des enfants, le lundi 8 décembre. Le village de Noël donc vous avez dû avoir un flyer dans votre boîte aux lettres, le vendredi 12 de 18 heures 30 à 23 heures à la salle Augustin DUTILLEUL. Dès 18 heures 30 vous avez l'inauguration suivie d'un show laser, un Noël Gaulois, réalisé sur la façade de la salle DUTILLEUL. La présence du père Noël ; Vous avez le samedi 13 décembre dès 15 heures 30 la présence du père Noël, à 17 heures 30, un spectacle de magie à la salle Dutilleul et dès 19 heures le tirage au sort des tombolas. Donc voilà pour l'agenda, en tout cas, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, comme on le fait chaque année au mois de décembre, on fait le pot de l'amitié, vous êtes les bienvenues.
- En tout cas, je vous remercie pour votre intervention, il est 20 heures 17 fin de séance. Merci beaucoup.

